

Le Grand Charolais
le tri du cœur

NOUVEL ACCÈS DÉCHETTERIES

À partir du
1^{er} octobre 2026
inscrivez
votre véhicule
avant votre
prochaine
visite



Je m'inscris



**J'enregistre
ma plaque**



J'accède



Scannez pour vous inscrire
sur l'application **Montri** ou sur montri.fr/home



ÉVOLUTION DE L'ACCÈS À VOS DÉCHETTERIES :

UN SERVICE GRATUIT, SÉCURISÉ ET RÉSERVÉ AUX HABITANTS DU TERRITOIRE

Madame, Monsieur,

À partir du **1^{er} janvier 2027**, l'accès aux déchetteries du Grand Charolais évolue. Pour améliorer la sécurité, les conditions d'accueil et la qualité du service, **un système de contrôle d'accès par lecture des plaques d'immatriculation sera progressivement mis en place** dans les 5 déchetteries du territoire.

Pour les particuliers et professionnels redevables du territoire : accès illimité

Une fois votre véhicule enregistré, vous pourrez accéder gratuitement aux déchetteries selon les modalités habituelles, **sans limitation du nombre de passages**. Aucun paiement n'est demandé car l'accès aux déchetteries est compris dans votre redevance déchets.

LE CALENDRIER À RETENIR



À noter : L'enregistrement de votre véhicule reste possible à tout moment, même après le 1^{er} janvier 2027.

POURQUOI CE CHANGEMENT ?

Ce nouveau dispositif vise à rendre le service plus performant et plus proche de vous :

- **Un accompagnement renforcé :** des agents plus disponibles sur le terrain pour vous conseiller dans votre tri.
- **Sécurité & fluidité :** la régulation des véhicules garantit une circulation apaisée et des conditions de visite optimales.
- **Maîtrise des coûts :** un accès réservé aux habitants du territoire pour éviter les apports extérieurs non autorisés.
- **Un service adapté :** l'analyse de la fréquentation permettra d'ajuster continuellement le service à vos besoins.

Merci de votre participation à la mise en place de ce nouveau dispositif, qui contribuera à améliorer durablement le fonctionnement de nos déchetteries et la qualité du service rendu à tous.

Bien cordialement,

Gérald GORDAT,
Président du Grand Charolais



Retrouvez au verso de ce courrier
toutes les démarches pratiques
pour enregistrer votre véhicule



www.legrandcharolais.fr

GUIDE PRATIQUE

COMMENT CRÉER MON ACCÈS DÉCHETTERIE ?

L'enregistrement de vos véhicules est **gratuit** et indispensable pour continuer à accéder aux déchetteries du territoire.

La démarche en ligne (rapide et sécurisée)

1. Téléchargez l'application **Montri** (scannez le QR code ci-contre) ou rendez-vous sur le site web **<https://montri.fr/home>**.

2. Laissez-vous guider pour créer votre compte et enregistrer vos plaques d'immatriculation. Vous pouvez inscrire un **maximum de 3 véhicules** par compte.

Une adresse e-mail est nécessaire.



QUELS DOCUMENTS PRÉPARER ?

Avant de commencer votre inscription, pensez à préparer les documents suivants :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois lié à un point de consommation (facture d'eau ou d'électricité).
- La carte grise à jour du ou des véhicule(s) à enregistrer.
- **Pour les professionnels** : un extrait Kbis de moins de 3 mois

VOUS N'AVEZ PAS D'ACCÈS À INTERNET ?

- Des **permanences d'accompagnement** seront organisées en octobre et novembre dans plusieurs communes.

► **Les dates et lieux seront communiqués par votre mairie.**

- Un **formulaire papier** est disponible à l'accueil du Grand Charolais.

Attention : pour toute inscription papier, un numéro de téléphone valide et en service est obligatoire afin de pouvoir vous contacter en cas de besoin.

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

Le **Service Gestion et Valorisation des déchets** du Grand Charolais est à votre disposition pour vous accompagner dans cette nouvelle démarche.

 32 rue Louis Desrichard – 71600 Paray-le-Monial

 09 71 16 95 92

 environnement@legrandcharolais.fr

Retrouvez également toutes les informations sur : www.legrandcharolais.fr

Comment ça marche ?

3 étapes, et c'est fait !

1 JE M'INSCRIS

- Application Montri
- montri.fr/home

L'inscription en ligne est à privilégier : elle est plus rapide.



2 J'ENREGISTRE MON VÉHICULE



Pour un particulier : justificatif de domicile de moins de 3 mois + carte grise. Une photo de bonne qualité suffit. Vous pouvez enregistrer jusqu'à 3 véhicules. Attention : un véhicule ne peut être enregistré que sur un seul compte.

3 JE ME RENDS EN DÉCHETTERIE



Je m'arrête à la barrière



La caméra lit ma plaque



Mon véhicule est reconnu



La barrière s'ouvre



ANTICIPEZ VOTRE INSCRIPTION

La validation peut prendre jusqu'à 5 jours ouvrés.

LE CALENDRIER À RETENIR



À noter : L'enregistrement de votre véhicule reste possible à tout moment, même après le 1^{er} Janvier 2027.



Vous n'avez pas Internet ? Pas de problème !



Des solutions d'accompagnement et des permanences sont prévues. Vous pouvez aussi demander l'aide d'un proche, ou utiliser le formulaire papier disponible au siège du Grand Charolais.

32 rue Louis Desrichard 71600 Paray-le-Monial
09 71 16 95 92

Les questions les plus fréquentes

- Dois-je m'inscrire ?**
Oui, pour accéder aux déchetteries.
- Puis-je aller dans les 5 déchetteries ?**
Oui, si vous êtes usager du Grand Charolais.
- Dois-je prendre rendez-vous pour venir à la déchetterie ?**
Non, vous pouvez venir pendant les horaires d'ouverture.
- Combien de véhicules puis-je inscrire ?**
Jusqu'à 3 véhicules par compte.
- Et si je loue une voiture ?**
Oui, il faut l'enregistrer avant votre passage.
- Et si je n'ai pas Internet ?**
Des solutions d'accompagnement et une inscription papier sont prévues.
- Suis-je filmé ?**
Non. La caméra lit la plaque avant du véhicule mais n'enregistre pas de vidéo.
- La barrière ne s'ouvre pas ?**
Vérifiez votre plaque, votre inscription et le respect du STOP. Le gardien peut vous aider.



Scannez pour accéder à la FAQ de votre déchetterie

Ensemble, pour un territoire plus propre !

Permanence à la mairie
de St Bonnet de Soux

Jeu 5 et 19 novembre 2026
de 13h30 à 16h30